

N° 1/03.2023

Morges, le 1er février 2023

**CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA
22 PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À KIDS & CO EGLANTINE - MORGES**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Faisant suite au rapport sur le plan de développement 2020-2025 pour le Réseau AJEMA, ainsi qu'en regard de l'analyse des besoins à horizon 2025-2030 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

L'art 63 al.2 de la constitution vaudoise du 14 avril 2003 précise que :

« En collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants. »

Fondée sur cette disposition constitutionnelle, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a pour buts :

- a. *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessible financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;*
- b. *d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, préscolaire et parascolaire, familial et collectif;*
- c. *d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants ; [...]* ».

Le taux de couverture cantonal pour l'accueil préscolaire est actuellement de 23.8 % et celui de l'AJEMA de 15.2 %.

Pour couvrir l'entier de la demande, le taux cantonal se monterait à 37.1 % et celui de l'AJEMA à 39 %. À l'horizon 2030 et en tenant compte de l'évolution des ménages, le taux cantonal grimperait à 38.7 % et celui de l'AJEMA à 42 %.

2. SITUATION ACTUELLE

À ce jour, le Réseau AJEMA compte 438 places d'accueil préscolaire réparties au sein de 10 structures d'accueil.

Actuellement, la liste d'attente du Réseau regroupe près de 260 enfants en âge préscolaire pour les communes qui composent l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME).

L'association Profawo est une association de droit privé à but non lucratif de droit suisse (art. 60 et ss CC), elle a pour but de concilier vie de famille et vie professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'association Profawo a ouvert une structure d'accueil préscolaire de 55 places, « Kids & Co », dans le quartier de l'Eglantine à Morges et s'est mise en contact avec le Réseau AJEMA afin d'évaluer si un partenariat était envisageable.

Depuis janvier 2019, la FAJE a reconnu que les structures d'accueil Profawo pouvaient être éligibles aux subventionnements de la Fondation pour autant qu'elles restent à but non lucratif et qu'elles puissent conclure une convention avec un réseau vaudois d'accueil de jour des enfants.

Concrètement, Profawo est disposée à vendre 22 places d'accueil préscolaire au Réseau AJEMA. Le coût mensuel par place se monte à CHF 2'600.-. S'agissant d'un partenariat entre un partenaire privé et l'AJEMA, au sens de ce que prévoit la Loi sur l'accueil de jour (LAJE), les 22 places mises à disposition de l'AJEMA répondront à la politique tarifaire ainsi qu'aux conditions générales du Réseau. Ces 22 places d'accueil pourraient être disponibles à compter du 1^{er} août 2023.

Une augmentation de 22 places permettrait donc d'accroître l'offre préscolaire, tout en permettant au Réseau de répondre au nombre de places d'accueil à créer sur le plan de développement présenté à la FAJE pour la période 2020-2025.

En cas d'acceptation du présent préavis, un membre de la direction de l'AJEMA siègera au sein du Comité de la structure d'accueil, avec voix consultative.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le réseau devrait couvrir la différence entre le prix de la place et la redevance des parents, soit le prix mensuel par place de CHF 2600.-, déductions faites de la part parentale (redevance), du subventionnement FAJE ainsi que de toute autre subvention perçue. Le solde correspond au montant à charge des communes. Le coût Profawo est dans la moyenne haute du coût moyen généré par une structure de taille équivalente au sein du Réseau AJEMA.

	Budget 2023
Prix août à décembre 2023	286'000
- Recettes parentales	108'680
- Subvention FAJE	97'784
- Aide au démarrage	70'079
- Déficit à couvrir	9'457

Selon la clé de répartition la contribution sociale de 10 % est répartie par habitant. Les 90 % restants sont répartis entre les communes en fonction des heures consommées par les enfants de la commune.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès la rentrée d'août 2023,
- 2) D'approuver et de porter au budget 2023 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 5/09.2022 :
 - a. CHF 9'457.- compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - b. CHF 9'457.- compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 9 février 2023.

Au nom de l'ARASMAC

Valérie Induni
Présidente

Anthony Vieira
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 mars 2023.